

# COMPTE-RENDU REUNION DE TRAVAIL N°15

## BARNEVILLE-CARTERET

---

Réunion du 03 mars 2015 / Réunion PPA

Personnes présentes :

*Pour la mairie :*

M. GEHANNE – Maire  
M. REVERT – Adjoint à l'urbanisme  
M. PINABEL – Adjoint  
M. TOTAIN – Adjoint  
MME. LAUFER – Conseillère municipale déléguée  
M. DUPONT – Conseiller municipal délégué  
M. LAURENT – Conseiller municipal délégué  
M. DESPLANQUES – Conseiller municipal  
MME. RAGOT – Secrétaire Générale  
MME. BAJORSKI – Service Urbanisme  
MME. PACARY-LAMOUREUX – Service Environnement littoral

*Pour les personnes publiques associées :*

M. LEHMANN – SCOT du Pays du Cotentin  
M. GOSSELIN – Président de la Communauté de communes de la Côte des Isles  
MME. SIMON – CCI Nord Cotentin  
M. CHARPENTIER – Conseil Général de la Manche – Service portuaire  
MME. LAFRECHOUX – Conseil Général de la Manche – Service MAP  
M. LEFEVRE – Vice-Président Communauté de communes du cœur du Cotentin  
MME. SONILHAC – Maire de Les Moitiers d'Allonne  
M. REBOURS – SDEM 50  
M. MOUCHEL – garde littoral SYMEL

*Pour le bureau d'études PLANIS :*

M. HUE – Directeur  
MME. FOUQUET – Chargée d'études

## **Déroulement de la réunion**

La réunion a pour but de présenter l'état d'avancement de la révision du PLU et notamment le diagnostic et le PADD aux personnes publiques associées.

Dans un premier temps, le cabinet rappelle le contexte d'élaboration du PLU avant de présenter le diagnostic et les enjeux.

Tout au long de la présentation les PPA sont intervenus et les points suivants ont été mis en évidence :

### Sur le diagnostic :

- La Znieff présente sur le chenal : il devra être précisé qu'elle est « potentiellement » un espace remarquable, mais ne pas définir le havre comme un espace remarquable avéré, sous peine de freiner le développement des havres. (Conseil Général)

- M. Charpentier trouve que le caractère maritime de la commune de Barneville-Carteret n'est pas assez mis en évidence dans le diagnostic. Il estime que c'est peut-être le facteur et l'enjeu le plus important pour le développement du territoire et que cela doit plus ressortir du diagnostic. Le bureau d'études prend note, et justifie toutefois qu'il s'agit d'un diagnostic condensé qui tend à donner un maximum d'informations à tous les PPA.

### Sur le PADD :

- diapo 1-2 (p.7 du PADD) : ne pas parler d'étals de pêche mais de débarque de pêche

- diapo 1-1 (p.5 du PADD) : « Extension portuaire ». M. Charpentier, estime que l'utilisation du terme « extension portuaire » est une erreur au regard du projet qui semble se dessiner aujourd'hui. Il estime que plus qu'une extension portuaire, il s'agit d'un aménagement portuaire. Le Conseil Général suivant de près le dossier de l'aménagement portuaire que la commune, propose de rédiger le paragraphe concernant ce point et de le transmettre aux élus et au bureau d'études.

- diapo 1-3 (p.10) : ne pas parler du « port américain » mais du « port des américains »

- diapo 1-3 (p.10) : il est évoqué une liaison entre Barneville-plage et Carteret, à marée basse, or, si le projet d'aménagement portuaire touche son but, il n'y aura plus d'effet de marée sur ce secteur, et le projet d'une liaison à marée basse serait alors impossible.

- diapo 2-1 (p.13) : dans les activités économiques traditionnelles, le Conseil Général souhaiterait que la plaisance soit aussi ajoutée.

- diapo 2-2 (p.14) : Barneville-Carteret n'est pas seulement un pôle d'équilibre à l'échelle de la communauté de communes, c'est un pôle à l'échelle du SCoT.

- diapo 3-6 (p.22) : la trame verte et bleue : en l'absence de la DDTM, une interrogation porte sur la représentation dans le PADD de la trame verte et bleue, ou si cette pièce sera plutôt maintenue dans le rapport de présentation. La question sera posée aux services de l'état pour connaître leur position.

- diapo 4-1 (p.24) : objectifs démographiques et consommation d'espaces. Les élus reviennent sur les objectifs fixés dans le PADD. Ils ne sont pas persuadés des chiffres envisagés. Ils reconnaissent qu'ils sont cohérents avec le SCoT, en revanche, ils estiment ces chiffres inatteignables et dommageables pour les paysages et l'environnement de la commune. Il est convenu de retravailler ces chiffres et ces objectifs de façon plus cohérente avec les projets de la commune tout en respectant la limitation de la consommation des espaces.

La réunion prend fin à 16h30.